

**Réunion ordinaire  
Vendredi 22 juin 2018**

L'an deux mil **dix huit**, le **vendredi 22 juin**, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15/06/2018**

**Date d'affichage: 15/06/2018**

**Présents:** MM DARCY MMES ET MM MORIN GAMBÉ PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

**Absents excusés :** MM DENAUW DESAUNAY

**Absents:** M. PIAT

Madame MORIN a été élue secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

**OBJET :** Organisation du 13 juillet.

Il a été décidé que les boissons seraient achetées auprès de « La Petite Cave » à Montdidier.

L'animation musicale sera confiée à Musicomoise composé d'un groupe et d'un Disc Jockey

Jeu du panier garni

Feu d'artifice

La paella sera préparée par le traiteur Ola Paella.

RDV est donné à toutes les bonnes volontés pour la mise en place des barnums, tables, chaises...

**DÉLIBÉRATION N°2018\_006**

**OBJET : Avis de remboursement GROUPAMA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avis de remboursement de notre compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 571,29€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA de la somme de 571,29€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION N°2018\_007**

**OBJET: Contrat de maintenance informatique.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une proposition de maintenance informatique de l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise, Association Loi 1901 dont le siège est situé 2, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**DELIBERATION N°2018\_008**

**OBJET : Contrat de sauvegarde externalisée de vos données**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une proposition de contrat pour la sauvegarde externalisée des données de l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise, Association Loi 1901 dont le siège est situé 2, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision;

**DELIBERATION N°2018\_009**

**OBJET: Contrat de contrôle des équipements sportifs et récréatifs.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la société SAGA LAB dont le siège est situé 2 place de Francfort 69003 LYON pour un montant de 178.80€ par an sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord au contrôle des équipements sportifs et récréatifs par la société SAGA LAB dont le siège est situé 2 place de Francfort 69003 LYON pour un montant de 178.80€ par an sur 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Eclairage public:**

Sur proposition de la SICAE, il est prévu de remplacer le relais AIT par une horloge astronomique d'une valeur de 481.20€ TTC.

### **Enfouissement des réseaux secs :**

Suite à la réception des travaux deux lampadaires ont été redressés, et une reprise du macadam a été effectuée cavée Castelain.

### **PLU :**

Monsieur le Maire soumet aux membres présents les propositions de schéma d'accompagnement des Orientations d'Aménagement et de Programmation présentées par le cabinet d'urbanisme INGETER.

Après consultation et débat, les propositions de schéma d'accompagnement des Orientations d'Aménagement et de Programmation proposées par le cabinet INGETER sont adoptées sans modification.

### **Pompe de relevage du SIVOM rue du Jeu d'Arc :**

Madame Legoux a adressé un message au Président du SIVOM suite à la dégradation du mur d'enceinte du parc qui serait, selon son expert en assurances, dû aux vibrations de la pompe du réseau d'eaux usées. Monsieur le Président a contacté l'assurance du SIVOM qui doit dépêcher un expert.

### **Passage d'un boulanger ambulant :**

Madame d'Heygère demande s'il est possible qu'un boulanger ambulant passe dans le village.

### **Assemblée Générale de l'USBM :**

Le 21 juin l'USBM s'est réunie en Assemblée Générale :

-les travaux de remise en état du terrain sont réalisés même s'il reste des soucis avec les terriers de lapins.

-Messieurs PIAT et QUETTE ont laissé leur poste au profit de M. BRANDAO Président et de M. CHAFFOIS Trésorier, Mme MATHOT reste, quant à elle, secrétaire.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

COMMUNE

DARCY

MORIN

GAMBÉ

DENAUW

DESAUNAY

PIAT J-C

PETIT

JOSSEAUX

VAN HOUTEGHEM

D'HEYGERE